Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260402-020420263-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 02 avril 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 26**	**Etaient présents** : MME BLOUIN, M JUGAN, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LE BLEIZ, M GEFFRAY, MME THERON, M HAMÉON, MME SOULIMAN-ILLIEN, MM FERRAND, BABILLON, HOUDELINE, MMES GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, TRIHAN, MME JOLLIVET, M HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK, MME LEROI, M PEUZÉ, MMES LASNE, GOHIER, M CHERON, DUFRESNE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 28	**Absents représentés** : MMES ROSEC, LEMOINE. **Pouvoirs** : MM HAMÉON, DUFRESNE. **Absentes excusées** : / **Absents** / Monsieur GEFFRAY Emmanuel a été élu secrétaire de séance.

3. CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

Rapporteur : Soazic BLOUIN

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Elles peuvent être permanentes ou d'une durée limitée. Ces commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux élus.

Afin d'organiser et de structurer le travail municipal, il y a lieu de créer des commissions municipales permanentes et d'en désigner les membres.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT). La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Mme le Maire propose de créer, pour la durée du mandat 2026/2032, sept commissions municipales permanentes et afin de respecter la représentation proportionnelle, de permettre systématiquement à un élu de chaque groupe d'opposition d'y participer.

Il est précisé que tous les adjoints au maire peuvent assister aux différentes commissions municipales.

Les commissions émettent un avis simple sans vote formalisé. Ces avis ne lient ni le maire ni les décisions du conseil municipal sur les différents dossiers examinés en commission.

Il revient toujours au conseil municipal de prendre les décisions finales.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260402-020420263-DE

Il n'y a pas de règle de quorum à l'occasion des réunions des commissions municipales.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Dans les 8 jours qui suivent leur nomination, les commissions désignent un vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

L'ordre du jour des commissions sera fixé par l'élu après échange et co-construction la direction de pôle ou le ou la responsable du service.

Proposition des Commissions municipales permanentes pour le mandat 2026/2032 :

1. **Mobilité, Espace public et Urbanisme**

Aménagement et urbanisme - Circulation, déplacements et transports –Extension et renouvellement de l'agglomération, lotissements et logement – Espace Public - voirie - Relations avec les services techniques.

Nombre de Conseillers municipaux	**majorité : 5**	**opposition : 2**
Président	Le Maire	Groupes d'Opposition
	Titulaires : David JUGAN Nicolas PASDELOU William BABILLON Anne-Françoise ROSEC Pascal HOUDELINE	Proposition de l'Opposition : Titulaires : Myriam GOHIER Cécile LEMOINE

2. **Soutien au développement économique et promotion de la Ville**

Développement économique, commerce et artisanat - Relations avec les associations liées au commerce, à l'artisanat ou aux entreprises - Gestion/appui des/aux événements commerciaux - Tourisme (jumelage, développement touristique...) - Relations avec les associations et structures liées au développement touristique et jumelages – Communication – Camping

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260402-020420263-DE

Nombre de Conseillers municipaux	**majorité : 6**	**opposition : 2**
Président	**Le Maire**	Groupes d'Opposition
	Titulaires : Nathalie ROUXEL Ludivine THERON Céline CALVAR William BABILLON Damien COMMEREUC Servane LEVEQUE	Proposition de l'Opposition : Titulaires : Guy PEUZE Cécile LEMOINE

3. Agriculture, environnement et transitions

Environnement, Écologie, Développement durable, Ruralité et Affaires agricoles, Cimetières, Relations avec les agriculteurs, Gestion des déchets (relations avec le SMICTOM), Gestion de l'environnement, Bâtiments communaux, Relations avec les services techniques - Relations avec les associations à caractère agricole ou écologique, œuvrant pour l'embellissement de la commune – Gestion/appui des/aux événements à caractère agricole ou écologique, ou visant à l'embellissement de la commune

Nombre de Conseillers municipaux	**majorité : 7**	**opposition : 2**
Président	**Le Maire**	Groupes d'Opposition
	Titulaires : Nicolas PASDELOU David JUGAN Anaïs LEROI Jean-François TRIHAN Bernard FERRAND Laurène JOLLIVET Pascal HOUDELINE	Proposition de l'Opposition : Titulaires : Guy PEUZE Alexis DUFRESNE

4. Enfance et Jeunesse

Affaires scolaires et périscolaires, cantines scolaires, équipements scolaires, - Centre de loisirs, - Multi-accueil - Relations avec les associations œuvrant dans le secteur de la petite enfance, enfance, jeunesse et scolaire - Conseil Municipal des Enfants

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260402-020420263-DE

Nombre de Conseillers municipaux	**majorité : 7**	**opposition : 2**
Président	**Le Maire**	Groupes d'Opposition
	Titulaires : Maud LE GALL – LE BLEIZ Emmanuel GEFFRAY Céline CALVAR Anaïs LEROI Claudine SOULIMAN Rose-Marie HOUDIN Servane LEVEQUE	Proposition de l'Opposition : Titulaires : Anne-Marie LASNE Alexis DUFRESNE

5. **Santé, solidarités et vie citoyenne**

Lutte contre la précarité énergétique - Relations avec le CCAS - Relations avec les associations et structures à caractère social (Relations avec les cellules contre les conduites addictives et contre les violences familiales) - Gestion/appui des/aux événements à caractère social – Conseil Citoyen – Budget Participatif.

Nombre de Conseillers municipaux	**majorité : 6**	**opposition : 2**
Président	**Le Maire**	Groupes d'Opposition
	Titulaires : Emmanuel GEFFRAY Maud LE GALL - LE BLEIZ Jean-François TRIHAN Claudine SOULIMAN Laurène JOLLIVET Sandrine GERGAUD	Proposition de l'Opposition : Titulaires : Anne-Marie LASNE Alexis DUFRESNE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260402-020420263-DE

6. **Vie Culturelle**

Relations avec les associations culturelles - Gestion et programmation culturelle - gestion et programmation des équipements autres que sportifs - Relations avec le service culturel - Gestion/appui des/aux événements culturels -Organisation du feu d'artifice et de la gestion des salles

Nombre de Conseillers municipaux	**majorité : 6**	**opposition : 2**
Président	**Le Maire**	Groupes d'Opposition
	Titulaires : Ludivine THERON Philippe HAMEON Bernard FERRAND Benoît HAMON Sandrine GERGAUD Rose-Marie HOUDIN	Proposition de l'Opposition : Titulaires : Jean-Michel CHERON Alexis DUFRESNE

7. **Vie Sportive**

Politique sportive – vie associative - Relations avec les associations sportives – Gestion et programmation sportive – gestion et programmation des équipements sportifs – Relations avec le service des sports - Gestion/appui des/aux événements sportifs –

Nombre de Conseillers municipaux	**majorité : 6**	**opposition : 2**
Président	**Le Maire**	Groupe d'Opposition
	Titulaires : Philippe HAMEON Ludivine THERON Guillaume WIENCEK Benoît HAMON Anne-Françoise ROSEC Damien COMMEREUC	Proposition de l'Opposition : Titulaires : Jean-Michel CHERON Cécile LEMOINE

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la composition des commissions municipales permanentes figurant dans les tableaux ci-dessus.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 28

Pour extrait conforme,
Le Maire,
BLOUIN Soazic.

MAIRIE DE LANRIVOARÉ (FINISTÈRE) - 35479